

Note d'analyse - Fréquentation des séjours collectifs de mineurs en 2022-2023

Editorial

Les départs en séjours collectifs de vacances occupent une position singulière dans les vacances des enfants. Ces espaces de rencontres et de socialisation jouent un rôle crucial dans le développement des enfants sur les plans émotionnel, social et éducatif. Ce Bulletin se penche sur la situation des séjours collectifs post-crise sanitaire, en comparant les derniers indicateurs (2022-2023) à ceux des années 2018-2019 et 2021-2022. La première section de la publication examine les évolutions à partir d'indicateurs globaux. En 2022-23, plus de 1,3 million de départs en séjours collectifs ont été enregistré. Cette progression de 6 % par rapport à l'année précédente cache des disparités. La stabilisation à -0,1 % des départs en séjours de vacances en France suscite des préoccupations. Ils constituent en effet plus de la moitié (55 %) de l'ensemble des départs.

La deuxième section analyse la fréquentation des séjours collectifs selon la destination. Bien que des améliorations soient notables, la majorité des indicateurs n'ont pas encore retrouvé les niveaux pré-crise, à l'exception de quelques destinations telles que la région PACA, la Corse, l'IDF. Les départs en DROM-COM et les séjours spécifiques à destination de la France établissent des effectifs records pour 2022-23, qui s'expliquent en partie par la mise en place des séjours SNU au cours des dernières années.

La troisième section détaille la fréquentation des séjours collectifs selon le type de séjour. Les séjours courts en France enregistrent leur deuxième effectif record, tandis que les séjours "activité accessoire" aux accueils de loisirs connaissent leurs plus faibles effectifs en 2021-22 et 2022-23. Les périodes de départs connaissent également des évolutions diverses, avec notamment une progression constante des départs durant les vacances d'automne.

En conclusion, cette analyse met en lumière une évolution du paysage des séjours collectifs dans lequel plusieurs questions demeurent en suspens, notamment les hausses de départs vers la Corse et les DROM-COM, possiblement liées aux restrictions de voyages à l'étranger durant les deux premières années de la crise sanitaire. Enfin, la stabilisation des effectifs des séjours de vacances en France, historiquement les plus nombreux, suscite des préoccupations légitimes. Il sera intéressant d'observer les effets du nouveau dispositif "Pass colo", qui prendra effet en 2024 pour les enfants nés en 2013, sur ce type de séjours.

Bertrand Réau , Co-Président de l'Ovlej

Sommaire

2022-2023 : un retour à l'avant crise sanitaire ?	3
Des indicateurs globaux qui ne retrouvent pas les niveaux d'avant crise sanitaire	3
Des évolutions diverses : entre séjours en France et séjours à l'étranger	4
Des évolutions diverses selon le type de séjours	5
Fréquentation des séjours collectifs selon la destination	6
Les séjours à destination de la France métropolitaine : -5 % par rapport à 2018-19.....	6
Les séjours à destination des DROM-COM : des effectifs records en 2022-23	8
Les séjours à destination de l'étranger : toujours un fort recul par rapport à l'avant crise sanitaire (-29 %)	10
Fréquentation des séjours collectifs selon le type de séjours	12
Les séjours de vacances : les séjours en France restent stables par rapport à 2021	13
Les séjours courts : 2018-19 et 2022-23, des années records	14
Les séjours spécifiques : hors séjours SNU, un quasi retour au niveau d'avant crise sanitaire pour la destination France	15
Les séjours « activité accessoire » aux accueils de loisirs : des effectifs inférieurs à ceux des dix années avant crise sanitaire	17
Fréquentation des séjours selon la période de départ	18
Séjours collectifs : que retenir de l'année 2022-23 ?	19

Sources et méthodologie

A travers sa base de données SIAM, la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) recueille, chaque année, diverses données sur les accueils collectifs de mineurs en France.

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), rattaché au directeur de la DJEPVA, a pour mission de traiter ces données au travers de la Mission enquêtes, données et études statistiques (MEDES).

Pour les données des années 2009-2010 à 2022-2023 (données mises à jour au 1^{er} novembre 2023 - publiées le 24 janvier 2024), neuf fichiers (sous format Excel) ont été diffusés. Ils sont accessibles sur le site de l'INJEP à l'adresse suivante :

<https://injep.fr/donnee/accueils-collectifs-de-mineurs-colonies-et-centres-de-vacances-centres-aeres-et-de-loisirs-scoutisme-2022-2023/>

Chaque fichier correspond à un type d'accueil (accueils collectifs sans hébergement, avec hébergement et accueils de scoutisme) et à un territoire (national, régional, départemental).

L'INJEP propose également, dans sa collection Fiches repères, un deux-pages analysant les principales données présentes dans ces fichiers. Ce document est accessible à l'adresse suivante :

<https://injep.fr/publication/frequentation-des-accueils-collectifs-de-mineurs-accueils-de-loisirs-colonies-de-vacances-scoutisme-en-2022-2023/>

Par la publication de ce Bulletin, l'Ovlej propose aux acteurs du champ de l'animation une aide complémentaire à la lecture et à l'analyse des données concernant l'activité des séjours collectifs.

Deux ans et demi après le premier confinement mis en place pour faire face au virus de la Covid-19, qu'en est-il de l'activité des séjours collectifs ? Les effectifs de départs ont-ils retrouvé les niveaux d'avant crise sanitaire, après avoir connu d'importantes chutes en 2020 ?

A partir des données annuelles diffusées par l'INJEP (source : DJEPVA, fichiers SIAM), l'Ovlej apporte, dans ce nouveau Bulletin, divers éléments de lecture pour mieux comprendre les évolutions de fréquentation des séjours collectifs au regard du contexte de ces dernières années. Si la lecture peut en paraître dense, il semble important de rendre compte de la diversité des séjours comme des évolutions.



2022-2023 : un retour à l'avant crise sanitaire ?

Des indicateurs globaux qui ne retrouvent pas les niveaux d'avant crise sanitaire

Durant l'année 2022-2023 (septembre à août), 47 286 séjours collectifs ont été organisés. Cet effectif enregistre une hausse de +4 % par rapport à l'année précédente. Malgré cette progression, ce nombre de séjours ne retrouve pas encore le niveau d'avant crise sanitaire, comme nous pouvons le voir sur le graphique 1. **Par rapport à l'année 2018-19, les effectifs de 2022-23 sont toujours en recul : -14 %.**

Notons que les données concernant le nombre d'organismes ne sont pas diffusées par l'INJEP. La diminution du nombre de séjours organisés entre 2018 et 2022 s'explique peut-être, en partie, par un nombre d'organismes moins important ? Nous savons en effet que les difficultés que ren-

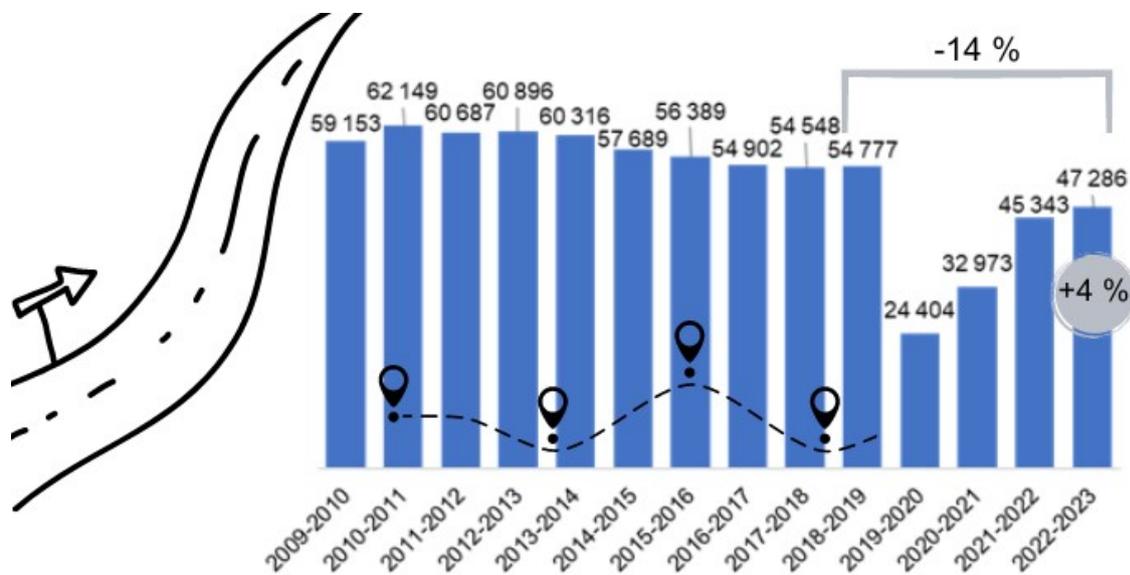
contrent les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs, accentuées ces dernières années par divers facteurs (mesures pour endiguer la propagation du virus de la Covid-19, inflation, difficultés de recrutement...), ont mis à mal plusieurs organismes. Il serait intéressant de mettre en regard le nombre d'organismes et le nombre de séjours organisés.

Éléments de contexte

Rappelons qu'en 2020 et en 2021, les organisateurs n'ont pas pu organiser de séjours collectifs durant plusieurs périodes de vacances scolaires. L'organisation des séjours sur cinq périodes de vacances (automne, fin d'année, hiver, printemps et été), est de nouveau possible depuis l'année 2021-2022.

Les comparaisons faites dans ce Bulletin entre les années 2018-2019 (avant crise sanitaire) et 2022-2023, ou entre 2021-2022 et 2022-2023 portent donc sur une temporalité similaire.

Graphique 1 : Nombre de séjours collectifs organisés selon l'année (toutes périodes, toutes destinations et tous types de séjours confondus)



En observant non plus le nombre de séjours organisés, mais les effectifs de départs en séjours collectifs (graphique 2), nous retrouvons les mêmes constats. Si l'année 2022-23 enregistre une progression par rapport à l'année précédente (+6 %), avec 1 327 695 départs ; les effectifs restent néanmoins en deçà du nombre de départs enregistré avant crise sanitaire (-7 % par rapport à 2018-19).

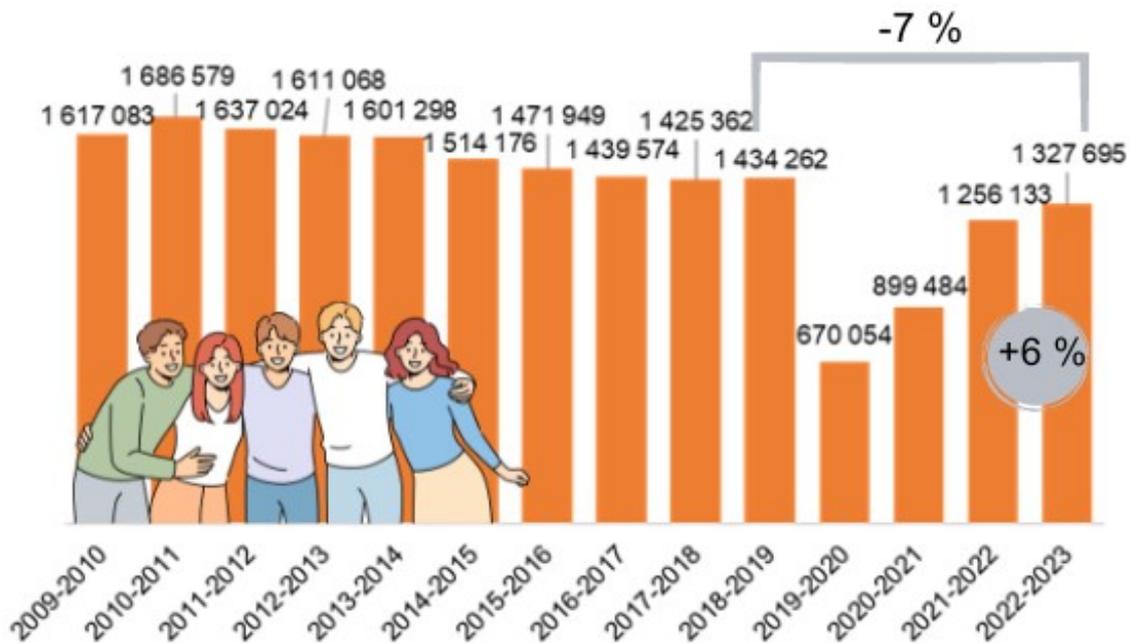
Remarquons que cette diminution est un peu moins importante que celle du nombre de séjours organisés (-7 % contre -14 %). Ceci montre que les séjours ont, en moyenne, accueillis des groupes d'enfants un peu plus nombreux qu'avant crise sanitaire : 26 mineurs par séjours, en moyenne, en 2018-19 ; contre 28 en 2022-23.

Des évolutions diverses : entre séjours en France et séjours à l'étranger

Durant les années 2019-20 et 2020-21, du fait des diverses mesures prises pour limiter la propagation du virus de la Covid-19, les séjours collectifs à destination de l'étranger avaient quasiment disparus. La reprise s'opérait en 2021-22, mais les effectifs de départs étaient moitié moins importants que ceux d'avant crise sanitaire.

En 2022-23, la reprise continue. Avec 119 841 départs enregistrés à destination de l'étranger (tous types de séjours confondus), la progression par rapport à l'année précédente est de +38 %. Pour autant, cette forte augmentation ne suffit pas à rattraper les effectifs d'avant crise sanitaire. Les données montrent un recul de -29 % par rapport à 2018-19.

Graphique 2 : Effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs selon l'année (toutes périodes, toutes destination et tous types de séjours confondus)



Note méthodologique sur les tranches d'âges

Dans ce Bulletin, des indicateurs selon les tranches d'âges vous seront donnés. Ils ne reprennent pas l'ensemble des quatorze années d'observation, mais portent uniquement sur la période 2017-18 à 2022-23, soit six années d'observation.

Ceci s'explique par un changement de règle dans les déclarations demandées aux organisateurs d'accueils collectifs de mineurs. Depuis le printemps 2017, les tranches d'âges 6-11 ans et 12-17 ans ont été modifiées. A partir de cette date, les indicateurs observés portent sur les tranches d'âges 6-13 ans et 14-17 ans. Ce changement ne permet donc pas la comparaison avec les années avant la mise en place de cette nouvelle réglementation.

Du côté des séjours organisés à destination de la France (métropolitaine + DROM-COM), l'écart entre 2018-19 et 2022-23 n'est « que » de -5 %. S'il est bien moindre que pour l'étranger, les effectifs restent cependant également inférieurs à ceux d'avant crise sanitaire. En 2022-23, c'est 1 207 854 départs qui sont enregistrés à destination de la France (+3 % par rapport à l'année précédente).

Des évolutions diverses selon le type de séjours

Selon la législation actuelle, il existe quatre types de séjours collectifs (voir encadré *Vocabulaire*).

Comme nous pouvons le voir dans le tableau 1, par rapport à 2018-19, seul le nombre de départs en séjours spécifiques enregistre une hausse (+7 %). Nous verrons plus loin dans le Bulletin que cette hausse s'explique par la mise en œuvre du dispositif SNU (Service National Universel).

Les trois autres catégories ne retrouvent pas les niveaux d'avant crise sanitaire. Cependant, les départs en séjours de vacances et en séjours

courts ne sont pas très loin de ces niveaux (respectivement -4 % et -2 % entre 2018-19 et 2022-23). Le nombre de départs en séjours « activité accessoire » aux accueils de loisirs (plus communément appelés « mini-camps ») enregistrent par contre un fort recul : -21 % par rapport à 2018-19.

Notons que, par rapport à 2021-22, les quatre catégories sont en progression, mais dans des proportions différentes :

- +18 % pour les effectifs de départs en séjours spécifiques et +14 % pour ceux en séjours courts,
- +6 % pour les effectifs des « mini-camps », et +3 % pour ceux des départs en séjours de vacances.

Ces progressions doivent être mises en regard avec, d'une part, la répartition des effectifs selon le type de séjours ; d'autre part, avec les évolutions des années précédentes. Nous y reviendrons dans la partie du Bulletin qui détaillera la fréquentation selon les types de séjours.

Tableau 1 : Effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs selon le type de séjours et l'année (toutes périodes et toutes destinations confondues)

	2018-2019	2021-2022	2022-2023	Évolution 2022-23 par rapport à l'avant crise
Séjours de vacances	845 203	786 272	809 425	-4 %
Séjours courts	69 527	59 652	67 961	-2 %
Séjours spécifiques	148 014	133 433	158 103	+7 %
Séjours « activité accessoire »	371 518	276 776	292 206	-21 %
Ensemble des séjours	1 434 262	1 256 133	1 327 695	-7 %

Vocabulaire

Séjours de vacances : séjours non spécifiques de cinq jours ou plus (à minima quatre nuits).

Séjours courts : séjours non spécifiques de moins de cinq jours (de une à trois nuits).

Séjours spécifiques : séjours sportifs, linguistiques, artistiques ou culturels, rencontres européennes de jeunes, chantiers de jeunes bénévoles, séjours OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse), séjours de cohésion organisés dans le cadre du SNU (Service national universel, s'adressant aux 15-17 ans). Ces séjours spécifiques sont destinés à des mineurs âgés d'au moins 6 ans (à partir d'une nuit).

Séjours « activité accessoire » aux accueils de loisirs et de jeunes, nommés aussi « mini-camps » (de deux à cinq jours / de une à quatre nuits).

Effectifs de départs de mineurs : Si au cours d'une année, un mineur participe à plusieurs séjours, il sera comptabilisé plusieurs fois. Les données ne portent donc pas sur le nombre de mineurs partis mais bien sur les effectifs de départs de mineurs.



Fréquentation des séjours collectifs selon la destination

Les données recueillies dans la base SIAM nous donnent des indications sur les lieux de séjours (aucune donnée n'est disponible sur le lieu de résidence des mineurs). Ainsi, en 2022-23, 90 % des départs en séjours collectifs ont été organisés en France métropolitaine, 9 % ont été à destination de l'étranger et 1 % à destination des DROM-COM (enfants résidants soit dans les DROM-COM, soit en métropole).

Comme nous pouvons le voir sur le graphique 3, cette répartition évolue peu d'année en année. La crise sanitaire a néanmoins eu des effets sur les quatre dernières années d'observation, avec une diminution de la part des départs à l'étranger, au profit des départs en France.

Les séjours à destination de la France métropolitaine : -5 % par rapport à 2018-19

Comme nous pouvons le voir sur le graphique 4 (en page suivante), les effectifs de départs à destination de la France métropolitaine connaissent une tendance à la baisse entre 2010 et 2018. L'arrivée de la crise sanitaire liée au virus de la Covid-19 marque une forte rupture avec, pour l'année 2019-20 une chute de -50 % des effectifs. Rappelons que durant cette année et la suivante, les séjours n'ont pas pu être organisés à plu-

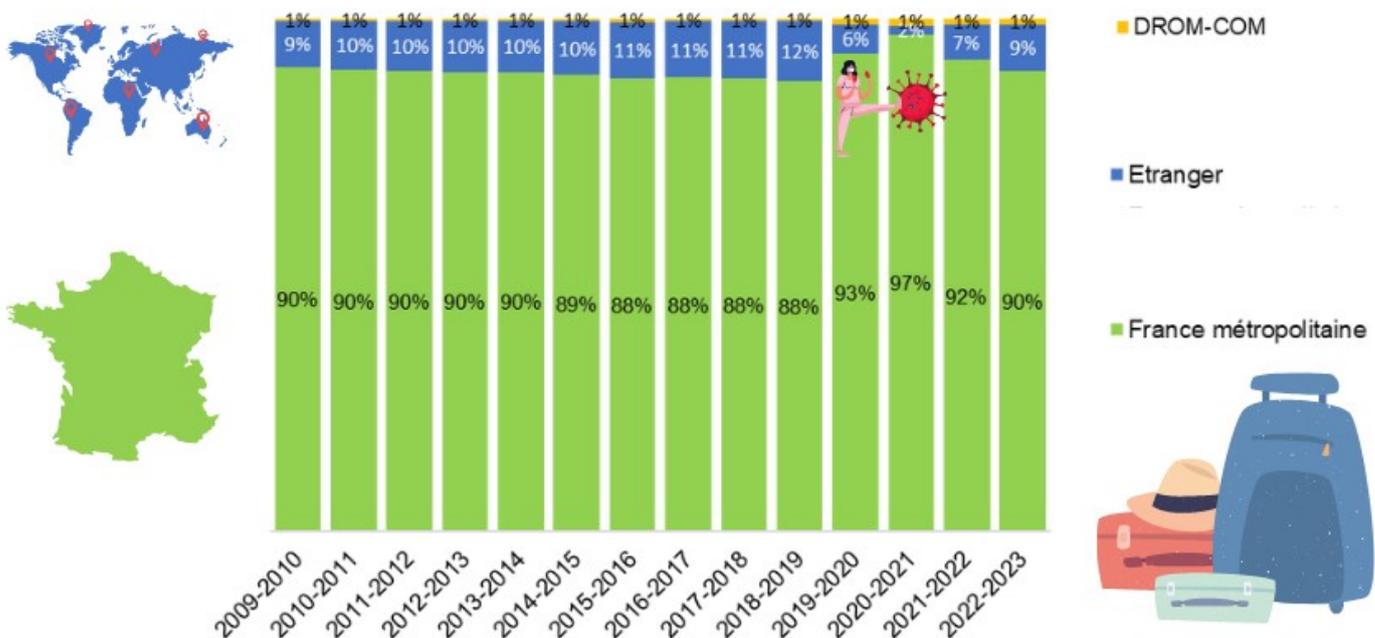
sieurs périodes de l'année. Dès 2020-21 néanmoins, une reprise s'opère et celle-ci se prolonge toujours en 2022-23.

Avec 1 190 769 départs en 2022-23, l'effectif progresse de +3 % par rapport à 2021-22. Pour autant, les progressions des trois dernières années ne suffisent pas à rattraper totalement les niveaux d'avant crise sanitaire. **En 2022-23, le recul enregistré pour les séjours organisés en France métropolitaine est ainsi de -5 % par rapport à 2018-19.**

La répartition selon les classes d'âges n'évolue que peu, comme nous pouvons le voir sur le graphique 5. En 2022-23, 66 % des départs à destination de l'hexagone concernent des jeunes âgés de 6 à 13 ans, 31 % des adolescents de 14-17 ans, et 3 % sont des départs d'enfants de moins de 6 ans.

Notons néanmoins que si la répartition proportionnelle des différentes tranches d'âge varie peu selon les années, **les effectifs de départs des plus jeunes (moins de 6 ans) enregistrent un fort recul par rapport à l'avant crise sanitaire (-32 % de départs). Les départs des adolescents, à l'inverse, sont en progression (+10 %).** Cela explique que la part des plus jeunes diminue de quelques points tandis que celles des adolescents progresse. Cette évolution peut poser question quant à un potentiel décalage de l'âge au premier départ.

Graphique 3 : Répartition géographique de la destination des départs de mineurs en séjours collectifs selon l'année (toutes périodes et tous types de séjours confondus)

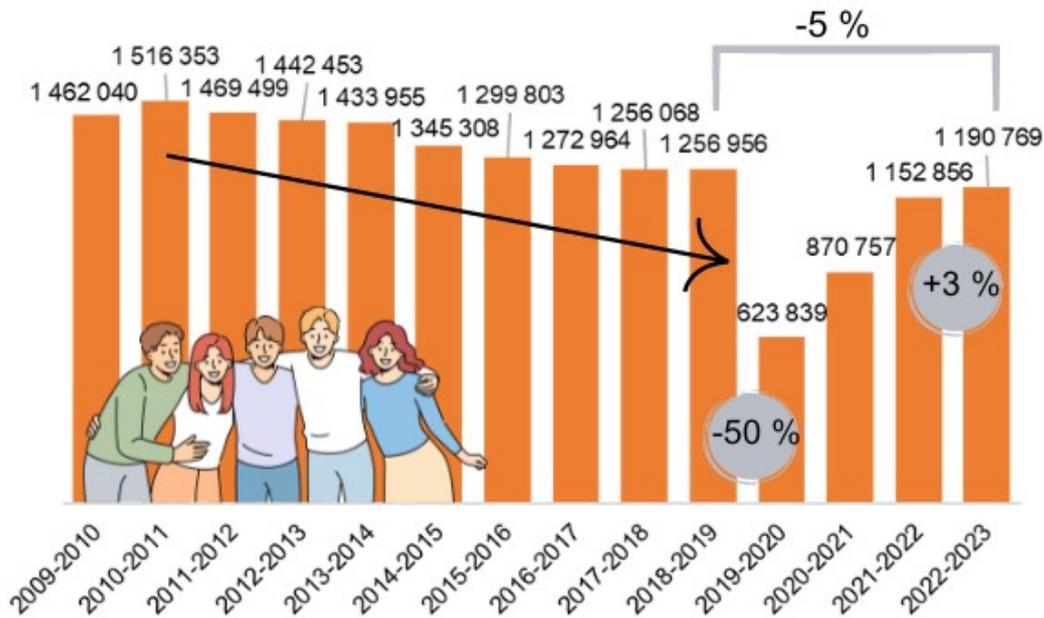


Le tableau 2, en page suivante, nous donne les effectifs selon les régions d'accueils. Nous y apprenons ainsi qu'en 2022-23, la région qui a accueilli le plus grand nombre de colons est l'Auvergne-Rhône-Alpes (231 175). Cette région occupait déjà la première place en 2018-19, avant crise sanitaire. Elle enregistre néanmoins un recul de -6 % des départs entre ces deux années.

Seules trois régions retrouvent, voire dépassent, les niveaux d'avant crise sanitaire : Provence-Alpes-Côte-D'azur (stabilité), Corse (+3 %) et Ile-de-France (+6 %).

Comme nous l'avons déjà constaté dans l'analyse de l'année dernière, la région d'accueil qui « souffre » le plus est celle des Hauts-de-France, avec un recul de -20 % par rapport à 2018-19. Ceci peut s'expliquer en partie par le fait que cette région accueillait de nombreux séjours « activité accessoire » aux accueils de loisirs (81 % en 2018-19). Or, comme nous l'avons déjà mentionné, cette catégorie de séjour est celle qui affiche le plus fort recul par rapport à l'avant crise sanitaire.

Graphique 4 : Effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs à destination de la France métropolitaine selon l'année (toutes périodes et tous types de séjours confondus)



Graphique 5 : Répartition des départs de mineurs en séjours collectifs à destination de la France métropolitaine, selon la tranche d'âge et l'année (toutes périodes et tous types de séjours confondus)

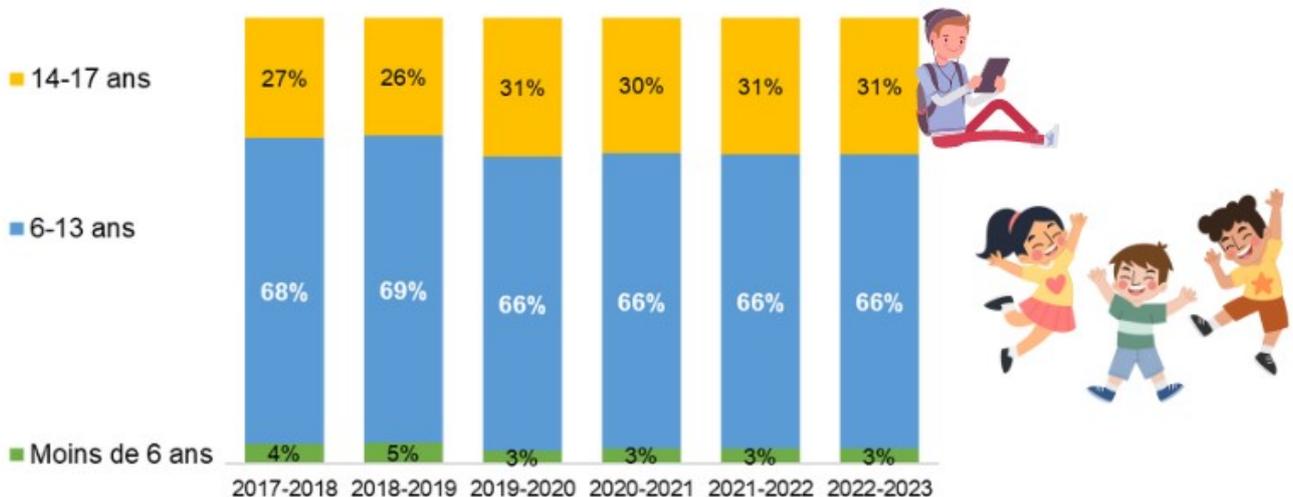


Tableau 2 : Effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs selon la destination dans les régions françaises, et l'année (toutes périodes et tous types de séjours confondus)

	2018-2019	2021-2022	2022-2023	Évolution 2022-23 par rapport à l'avant crise
Auvergne-Rhône-Alpes	247 240	226 466	231 175	-6 %
Bourgogne-Franche-Comté	65 228	53 752	55 472	-15 %
Bretagne	85 041	81 043	84 569	-1 %
Centre-Val-de-Loire	45 027	39 317	39 552	-12 %
Corse	13 354	15 339	13 805	+3 %
Grand Est	71 615	64 687	69 412	-3 %
Hauts-de-France	92 877	66 148	74 160	-20 %
Ile-de-France	46 962	46 823	49 997	+6 %
Normandie	65 648	58 236	57 852	-12 %
Nouvelle Aquitaine	164 475	161 454	162 554	-1 %
Occitanie	152 223	143 684	146 516	-4 %
Pays-de-la-Loire	100 667	91 573	98 848	-2 %
Provence-Alpes-Côte-D'azur	106 529	102 750	106 857	0 %

Les séjours à destination des DROM-COM : des effectifs records en 2022-23

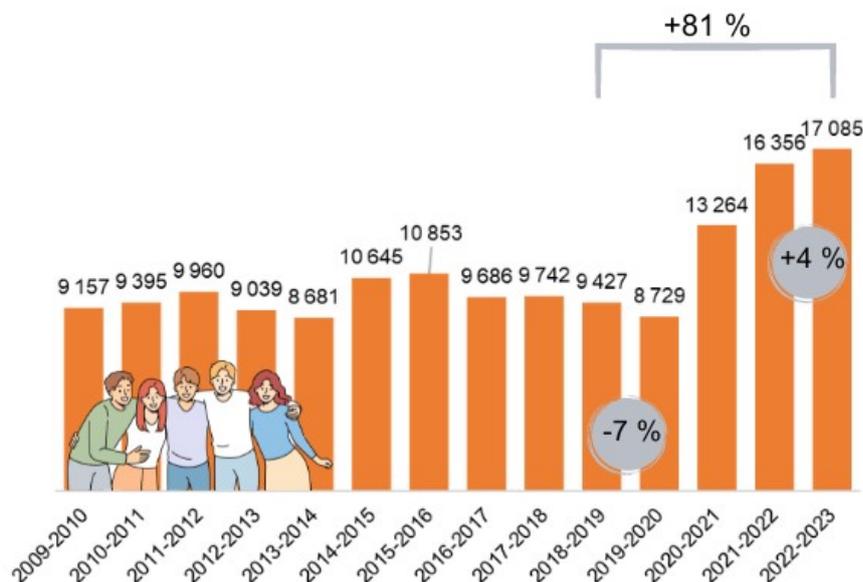
Les séjours à destination des DROM-COM enregistrent de faibles effectifs de départs : chaque année, 1 % des effectifs totaux.

Le graphique 6 nous apprend, d'une part que ces effectifs ont peu souffert de la crise sanitaire (faible diminution en 2019-20), d'autre part qu'une forte progression est enregistrée depuis 2020-21.

Avec 17 085 départs vers ces territoires en 2022-23, l'effectif atteint un pic au regard des quatorze années d'observation. La progression par rapport à 2021-22 est de +4 %, et elle s'élève à +81 % par rapport à 2018-19 (avant crise sanitaire).

Comme nous l'avons déjà mentionné, nous ne sommes pas en mesure de dire si les mineurs accueillis au sein de ces séjours résident eux-

Graphique 6 : Effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs à destination des DROM-COM selon l'année (toutes périodes et tous types de séjours confondus)



mêmes en DROM-COM ou en métropole. Si une des raisons pour expliquer cette forte hausse est certainement la mise en place du dispositif SNU (séjours de cohésion comptabilisés dans les « séjours spécifiques »), elle n'est pour autant pas la seule.

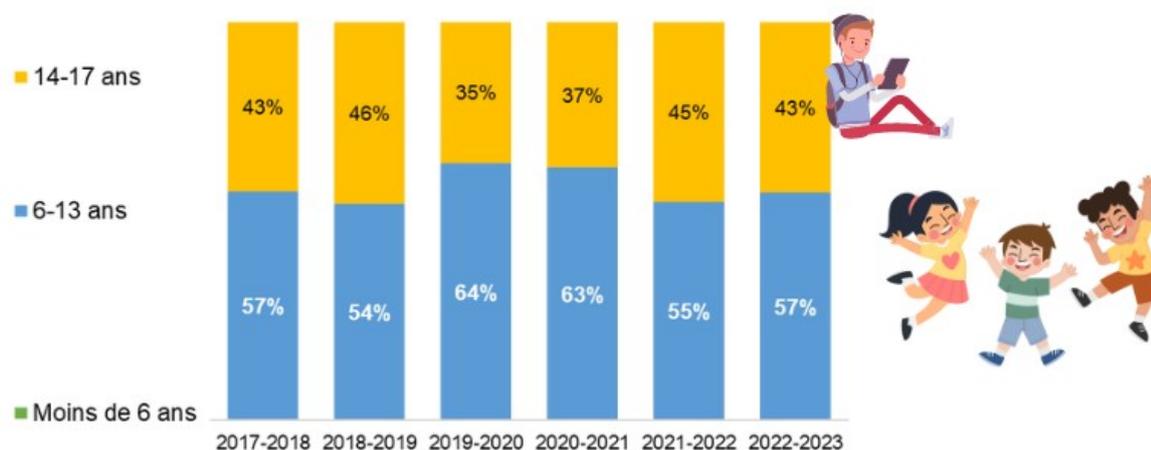
Une des hypothèses pour expliquer cette forte progression au cours des dernières années (qui ne concerne pas uniquement les départs en « séjours spécifiques ») est que les départs à l'étranger ayant été « entravés » par la crise sanitaire, certains jeunes auraient pu se reporter sur ces destinations françaises mais lointaines et dépayssantes. En 2022-23, les départs sur ces séjours à destination des DROM-COM concernent pour 57 % des 6-13 ans, et pour 43 % des adolescents de 14-17 ans (voir graphique 7).

Par rapport à l'avant crise sanitaire, les effectifs de départs sont en fortes progressions pour ces deux tranches d'âges.

Le tableau 3 nous apprend que tous les territoires d'outre-mer, à l'exception de la Polynésie française, enregistrent de fortes progressions des effectifs par rapport à l'avant crise sanitaire. La Guyane (+105 % par rapport à 2018-19) et la Guadeloupe (+229 %) tirent néanmoins leur épingle du jeu en doublant et triplant leurs effectifs.

Ces deux territoires d'outre-mer continuent à voir leurs effectifs progresser par rapport à 2021-22, tandis que les autres territoires enregistrent de légères baisses entre les deux dernières années d'observation.

Graphique 7 : Répartition des départs de mineurs en séjours collectifs à destination des DROM-COM, selon la tranche d'âge et l'année (toutes périodes et tous types de séjours confondus)



Note de lecture : les effectifs de départs pour la tranche d'âge des moins de 6 ans sont trop restreints pour apparaître sur le graphique (moins de cinquante de départs chaque année).

Tableau 3 : Effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs selon la destination dans les DROM-COM et l'année (toutes périodes et tous types de séjours confondus)

	2018-2019	2021-2022	2022-2023	Évolution 2022-23 par rapport à l'avant crise
Guadeloupe	1 050	2 549	3 454	+229 %
Martinique	1 101	1 696	1 630	+48 %
Guyane	901	1 375	1 845	+105 %
La Réunion	4 669	7 467	7 057	+51 %
St-Pierre-et-Miquelon	111	188	175	+58 %
Mayotte	1 547	3 081	2 876	+86 %
Polynésie française	48	0	48	0 %
Ensemble DROM-COM	9 427	16 356	17 085	+81 %

Les séjours à destination de l'étranger : toujours un fort recul par rapport à l'avant crise sanitaire (-29 %)

Pour rappel, en 2022-23, 9 % des départs en séjours collectifs ont été à destination de l'étranger. Cela a représenté 119 841 départs.

Nous pouvons observer sur le graphique 8 que les effectifs de départs sur ces séjours étaient relativement stables entre 2010-11 et 2017-18. Ils avaient atteint un pic en 2018-19, avec 167 879 départs. La chute enregistrée avec la crise sanitaire n'en n'a été que plus vertigineuse et s'est prolongée en 2020-21.

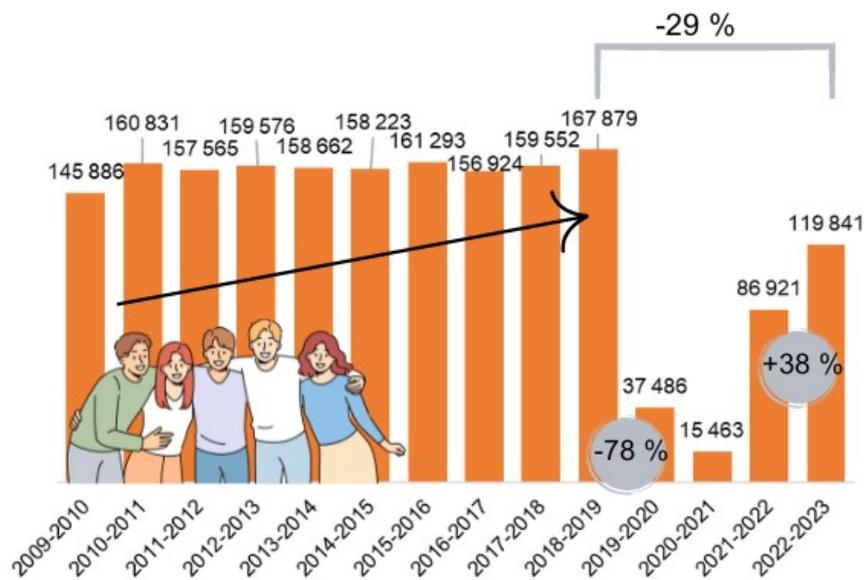
En 2022-23, la progression par rapport à l'année

précédente est de +38 %. Cette reprise depuis 2021 n'est néanmoins pas suffisante pour retrouver les niveaux d'avant crise sanitaire (-29 % par rapport à 2018-19).

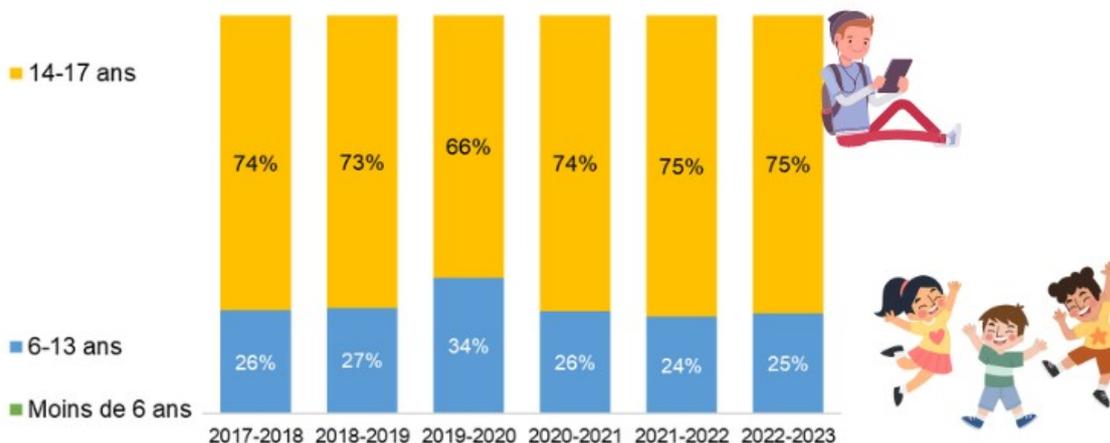
La répartition selon les classes d'âges évolue peu au fil des ans (graphique 9). En 2022-23, comme l'année précédente, 75 % des départs à destination de l'étranger concernent des adolescents de 14-17 ans, et 25 % des jeunes âgés de 6 à 13 ans.

En 2022-23, tous types de séjours confondus, 62 % des départs à l'étranger ont lieu à destination de cinq pays. **Ce top 5 est composé de la Grande-Bretagne, de l'Espagne, de l'Italie, des États-Unis et de la Grèce.** Ces cinq pays étaient

Graphique 8 : Effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs à destination de l'étranger selon l'année (toutes périodes et tous types de séjours confondus)

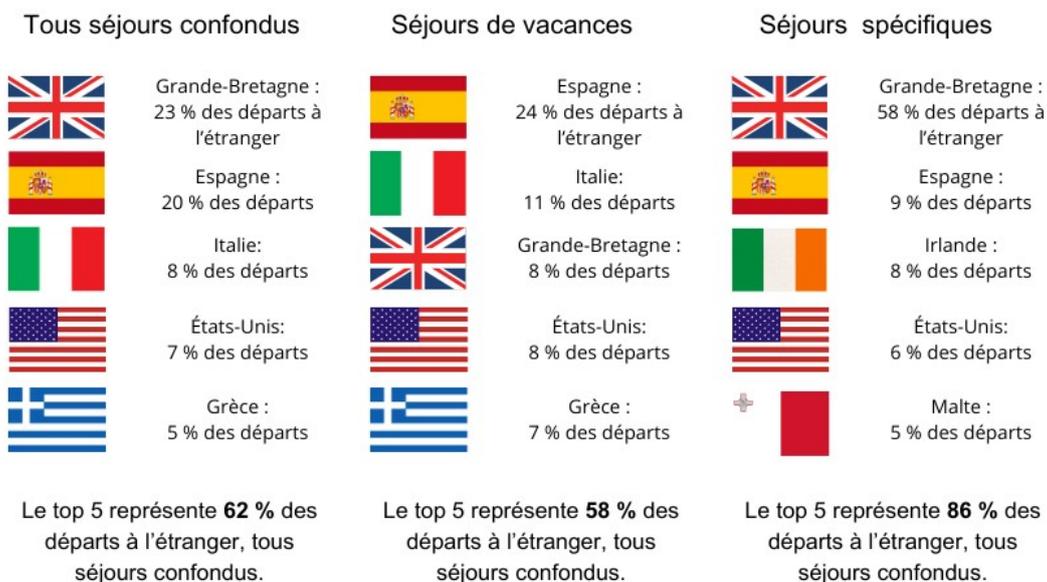


Graphique 9 : Répartition des départs de mineurs en séjours collectifs à destination de l'étranger, selon la tranche d'âge et l'année (toutes périodes et tous types de séjours confondus)



Note de lecture : les effectifs de départs pour la tranche d'âge des moins de 6 ans sont trop restreints pour apparaître sur le graphique (moins d'une centaine de départs chaque année).

Top 5 des destinations étrangères en 2022-2023



déjà présents dans le top 5 de 2018-19 (avant crise sanitaire).

Notons que les départs à l'étranger sont majoritairement organisés sur des séjours de vacances : 67 % d'entre eux en 2022-23. Cette même année, 29 % des départs à l'étranger l'ont été sur des séjours spécifiques. L'illustration ci-dessus montre que le top 5 diffère selon le type de séjour.

Le tableau 4 montre que les effectifs de départs sont bien moindres en 2022-23 qu'avant crise sanitaire. Les évolutions sont en effet négatives pour le top 5, comme pour le top 10.

Parmi ce top 10, les États-Unis (-41 %), la Grande-Bretagne (-40 %) et Malte (-40 %) enregistrent les plus forts taux de recul par rapport à 2018-19. Notons que, depuis le 1^{er} octobre 2021, il est obligatoire de détenir un passeport pour se rendre aux Royaume-Uni. Ceci peut expliquer en partie la forte diminution des effectifs pour la Grande-Bretagne. L'augmentation des tarifs des transports peut également être questionnée dans ces évolutions à la baisse : quels effets de l'inflation dans l'organisation des séjours ?

Toujours dans ce top 10, les évolutions enregistrées les plus faibles sont pour la Grèce (-11 %) et l'Espagne (-14 %).

Tableau 4 : Top 10 des pays - Effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs selon la destination à l'étranger et l'année (toutes périodes et tous types de séjours confondus)

	2018-2019	2021-2022	2022-2023	Évolution 2022-23 par rapport à l'avant crise
Ensemble des départs à l'étranger	167 879	86 921	119 841	-29 %
Grande-Bretagne	44 655	17 371	27 002	-40 %
Espagne	27 984	18 962	24 061	-14 %
Italie	13 002	6 557	9 451	-27 %
Etats-Unis	13 995	7 703	8 254	-41 %
Grèce	6 749	4 909	6 001	-11 %
Allemagne	5 817	2 893	4 469	-23 %
Irlande	5 712	3 737	3 886	-32 %
Malte	4 802	2 645	2 900	-40 %
Canada	3 821	1 603	2 548	-33 %
Croatie	2 762	1 616	2 141	-22 %



Fréquentation des séjours collectifs selon le type de séjours

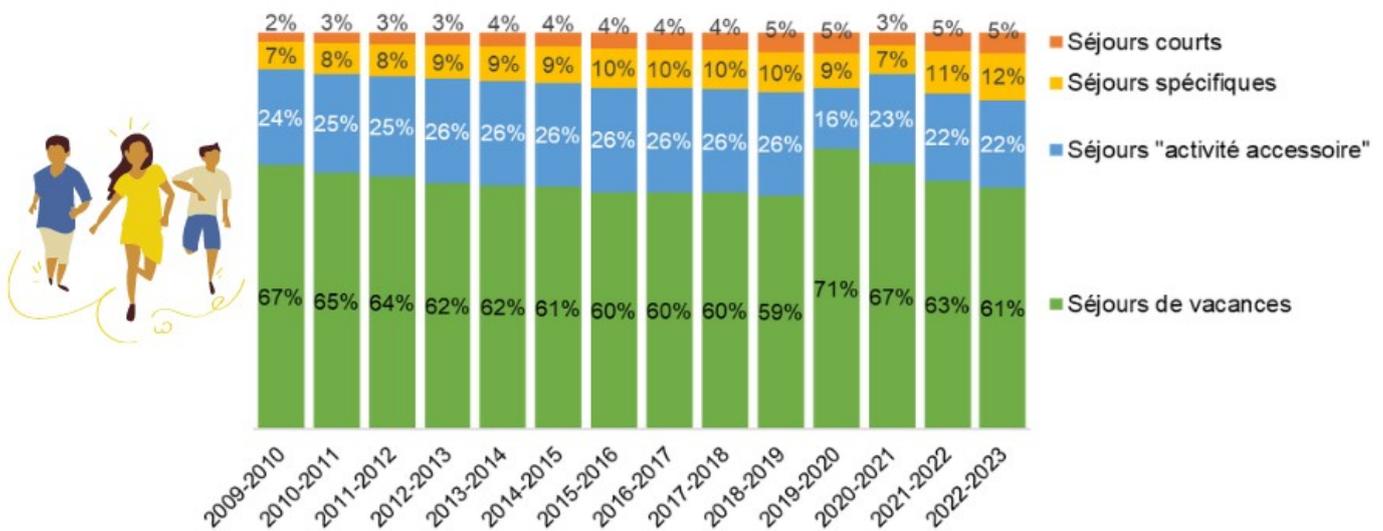
Pour rappel, la législation actuelle définit quatre types de séjours collectifs (voir encadré en page 5).

En 2022-23, 61 % des départs ont été organisés sur des séjours de vacances (à minima cinq

jours) ; 22 % sur des séjours « activité accessoire » aux accueils de loisirs (ou « mini-camps », de deux à cinq jours) ; 12 % sur des séjours spécifiques et 5 % sur des séjours courts (moins de cinq jours).

Cette répartition est assez proche de celle avant crise sanitaire. Notons tout de même la part moins importante des séjours « activité accessoire » aux accueils de loisirs.

Graphique 10 : Répartition des départs de mineurs en séjours collectifs, selon le type de séjours et l'année (toutes périodes et toutes destinations confondues)



Focus sur les séjours « colos apprenantes »

À la sortie du premier confinement lié à la crise sanitaire (Covid-19) et à l'approche des vacances d'été 2020, le gouvernement a mis en place un plan « vacances apprenantes », regroupant différents dispositifs dont les « colos apprenantes ». Celles-ci ont été mises en œuvre pour la première fois durant l'été 2020. Le dispositif a depuis été renouvelé chaque année. L'année 2023 marque ainsi la quatrième édition des séjours labélisés.

Ce dispositif a pour principal objectif de faciliter le départ en séjours collectifs de différents publics cibles (résidents des quartiers prioritaires de la ville et des zones de revitalisation rurale et jeunes suivis par l'aide sociale à l'enfance notamment), en apportant une aide financière au départ.

Les séjours labélisés sont d'une durée minimale de cinq jours et peuvent être déclarés par les organisateurs dans n'importe quelle catégorie, à l'exception des séjours courts.

Comme l'année précédente, en 2023, ce dispositif a permis le départ de 80 000 mineurs. Celui-ci sera reconduit en 2024.

Notons qu'en 2024, un nouveau dispositif verra le jour : le « Pass colo ». Pour cette première année de mise en œuvre, il s'adressera spécifiquement à une génération : les jeunes qui auront 11 ans dans l'année. L'aide financière apportée dans le cadre de ce nouveau dispositif pourra être cumulée à celle « colo apprenante ».

Les séjours de vacances : les séjours en France restent stables par rapport à 2021

Les effectifs de départs en séjours de vacances ont toujours été les plus nombreux. En 2022-23, ils représentent 61 % de l'ensemble des départs en séjours collectifs, soit plus de six départs sur dix. Notons néanmoins que ces départs étaient en diminution au cours des dix années avant crise sanitaire (-22 % entre 2009-10 et 2018-19).

Avec 809 425 départs en 2022-23, les effectifs sur les séjours de vacances continuent de progresser à la suite de la forte chute du fait de la crise sanitaire de 2020. Si les effectifs ne retrouvent pas encore les niveaux d'avant crise sanitaire, ils n'en sont pour autant pas très loin (-4 % par rapport à 2018-19).

En distinguant la destination, nous observons (graphique 11) que c'est sur la destination France que les effectifs étaient en constante diminution avant la crise sanitaire.

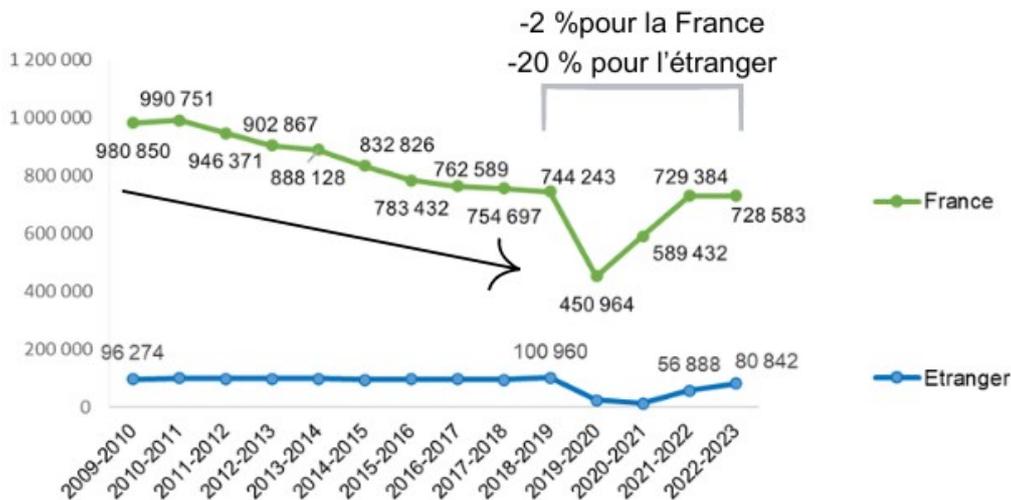
En 2022-2023, ces séjours ont quasiment retrouvé le niveau de 2018-19 (-2 %). C'était déjà le cas l'année précédente : en effet, les effectifs entre 2021-22 et 2022-23 restent relativement stables (-0,1 %). Cet « arrêt » de la reprise suite à la crise sanitaire ne s'observe pas pour les autres séjours.

Du côté des départs en séjours de vacances à destination de l'étranger, les effectifs continuent de progresser (+42 % entre 2021-22 et 2022-23). Le recul par rapport à l'avant crise sanitaire reste cependant important (-20 %).

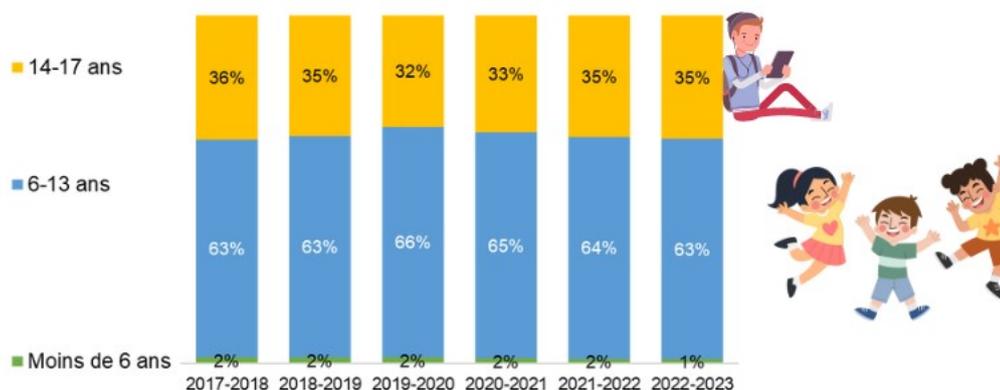
Toutes destinations confondues, la répartition par tranche d'âge n'évolue que peu au fil des ans (graphique 12). Notons néanmoins que la part des moins de six ans perd un point, passant ainsi de 2 % de départs à 1 % seulement en 2022-23.

Sur cette même année, 63 % des départs ont concerné des 6-13 ans et 35 % des adolescents de 14-17 ans.

Graphique 11 : Effectifs de départs de mineurs en « séjours de vacances » selon la destination et l'année (toutes périodes confondues)



Graphique 12 : Répartition des départs de mineurs en « séjours de vacances », selon la tranche d'âge et l'année (toutes périodes et toutes destinations confondues)



Concernant les destinations d'accueil, en France, les trois principales régions d'accueil sont l'Auvergne-Rhône-Alpes (24 % des départs français), l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine (14 % chacune). **Ces trois territoires accueillent ainsi plus de la moitié (52 %) des départs en séjours de vacances.**

Notons que pour les moins de six ans, ce classement diffère, avec deux régions qui n'apparaissent pas dans le top 3 global : Bourgogne-Franche-Comté, AURA et Ile-de-France.

Pour les destinations étrangères, comme nous l'avons déjà mentionné dans une partie précédente, le top 3 des départs est : Espagne, Italie et Grande-Bretagne.

Les séjours courts : 2018-19 et 2022-23, des années records

Les séjours courts sont toujours ceux qui enregistrent le plus faible nombre de départs (5 % de l'ensemble des départs en séjours collectifs en 2022-23). Pour autant, le nombre de départs était en forte progression avant les années de crise sanitaire. On enregistrait ainsi une hausse de +87 % entre les années 2009-10 et 2018-19. Cette dernière année affichait ainsi un nombre de départ record (69 527).

À la suite de la crise sanitaire, comme pour les séjours de vacances, les effectifs des séjours courts ne retrouvent pas tout à fait le niveau de 2018-19, mais n'en sont pas loin (-2 %). Avec 67 961 départs, l'année 2022-23

se place en seconde position sur les quatorze années d'observation.

Le graphique 13 ci-dessous, nous permet de distinguer les évolutions des effectifs selon la destination. **Nous observons ainsi qu'en 2022-23, les séjours courts organisés à destination de la France enregistrent un recul du nombre de départ de -1 % seulement par rapport à 2018-19.** Pour ceux à destination de l'étranger, l'écart reste important : -19 % par rapport à 2018-19.

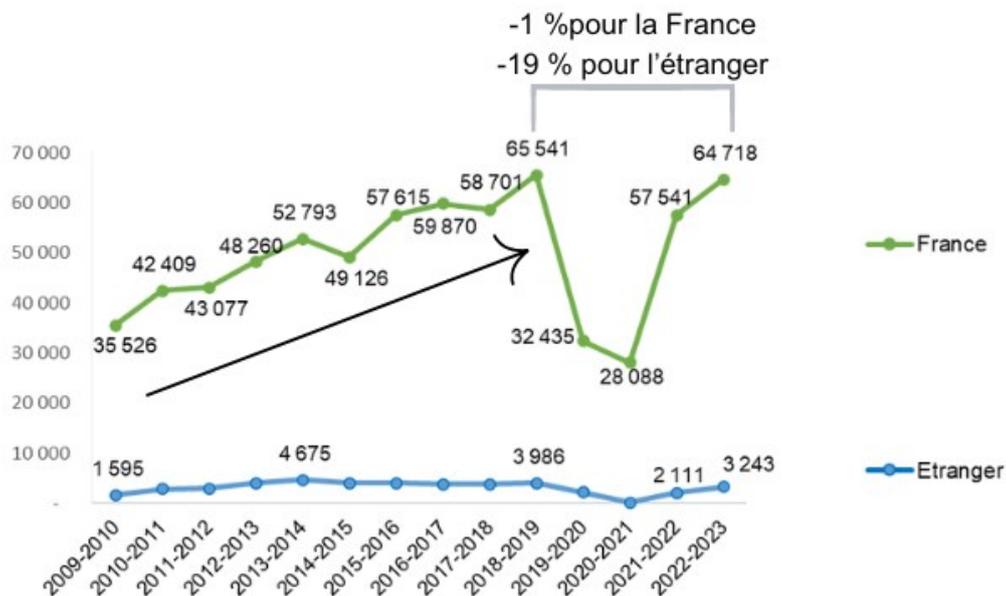
Comme nous pouvons le voir sur le graphique 14 (en page suivante), en 2022-23, 4 % des départs sur les séjours courts (toutes destinations confondues) concernaient des moins de six ans ; 62 % des enfants âgés de 6 à 13 ans et 35 % des adolescents de 14-17 ans.

En France, les trois principales destinations d'accueils de ces séjours courts sont l'Occitanie (15 % des départs français), l'Ile-de-France (14 %) et la Nouvelle-Aquitaine (12 %).

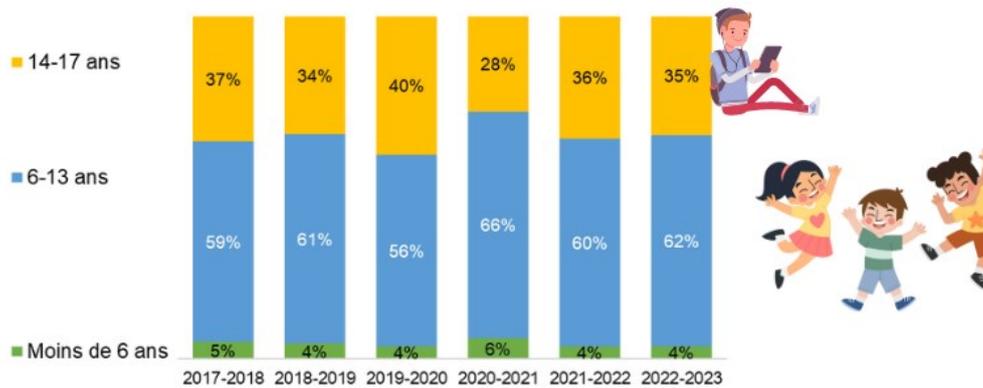
Si l'ordre de classement dans ce top 3 peut différer selon la tranche d'âge (l'IDF est en première position pour les 14-17 ans par exemple), les trois régions restent identiques, à une exception pour les moins de six ans. Pour ces tout jeunes enfants, nous retrouvons l'Occitanie et l'IDF, mais ce sont les Pays-de-La-Loire qui se placent en troisième position.

Pour les destinations étrangères, toutes tranches d'âges confondues, le top 3 est le suivant : Espagne, Allemagne et Belgique.

Graphique 13 : Effectifs de départs de mineurs en « séjours courts » selon la destination et l'année (toutes périodes confondues)



Graphique 14 : Répartition des départs de mineurs en « séjours courts », selon la tranche d'âge et l'année (toutes périodes et toutes destinations confondues)



Les séjours spécifiques : hors séjours SNU, un quasi retour au niveau d'avant crise sanitaire pour la destination France

Pour rappel, les séjours spécifiques sont des séjours qui sont axés sur une dimension particulière : séjours sportifs, séjours linguistiques, séjours artistiques et culturels, rencontres européennes de jeunes, chantiers de jeunes bénévoles, séjours organisés dans le cadre de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse. Depuis 2019, les séjours de cohésion organisés dans le cadre du Service National Universel (SNU) sont comptabilisés dans cette catégorie de « séjours spécifiques » (voir encadré en page suivante).

Les séjours spécifiques suivent les mêmes tendances que les séjours courts :

- Ils représentent une faible part des départs : 12 % de l'ensemble des départs en séjours collectifs en 2022-23.
- Le nombre de départs étaient en progression avant les années de crise sanitaire : +31 % entre les années 2009-10 et 2018-19, cette dernière année enregistrant un effectif record (148 014 départs). Ce pic s'expliquait en partie seulement par la mise en place des séjours de cohésion du SNU (seulement 2 000 départs en 2019, alors que la hausse était de près de 7 000 départs pour les séjours spécifiques).

En 2022-23, avec 158 103 départs, les séjours spécifiques enregistrent leur effectif le plus important des quatorze années d'observation. Celui-ci dépasse donc le record avant crise sanitaire (+7 % par rapport à 2018-2019). Néanmoins, le dispositif du SNU ayant pris de l'ampleur, il est intéressant de noter qu'en 2023, c'est près de 40 000 départs qui ont eu lieu dans le cadre du SNU.

La distinction selon la destination (France VS étranger, voir graphique 15) nous montre, d'une part la forte part des séjours étranger dans ces séjours spécifiques ; d'autre part qu'avant crise sanitaire le nombre de départs en séjours spécifiques progressait tant pour ceux à destination de la France (+29 % entre 2009-10 et 2018-19), que pour ceux à destination de l'étranger (+35 %).

Si, depuis la crise sanitaire, la reprise est présente pour ces deux types de séjours, **seuls les effectifs de départs à destination de la France dépassent les niveaux d'avant crise sanitaire : +43 % entre 2018-19 et 2022-23**, contre -43 % pour ceux à destination de l'étranger.

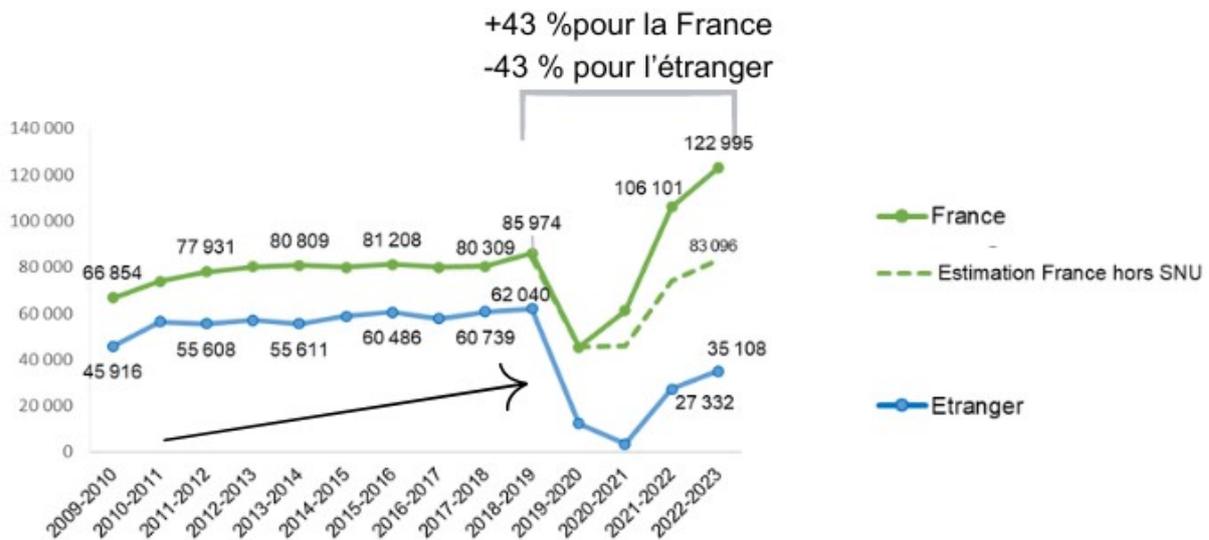
Comme nous l'avons indiqué, le dispositif du SNU a pris de l'ampleur au fil des ans, or ces séjours sont organisés en France. **Si l'on compare les effectifs à destination de la France hors séjours SNU (ligne en pointillée sur le graphique 15), l'évolution entre 2018-19 et 2022-23 n'est plus de +43 % mais est estimée à -1 %.** Si celle-ci est négative, on peut néanmoins retenir que les départs en séjours spécifiques à destination de la France ont quasiment retrouvé le niveau d'avant crise sanitaire.

En 2022-23, 30 % des départs en séjours spécifiques (toutes destination confondues) concernent des 6-13 ans, et 70 % des 14-17 ans. La part des adolescents progresse au cours des dernières années du fait des séjours de cohésion qui s'adressent aux jeunes âgés entre 15 et 17 ans.

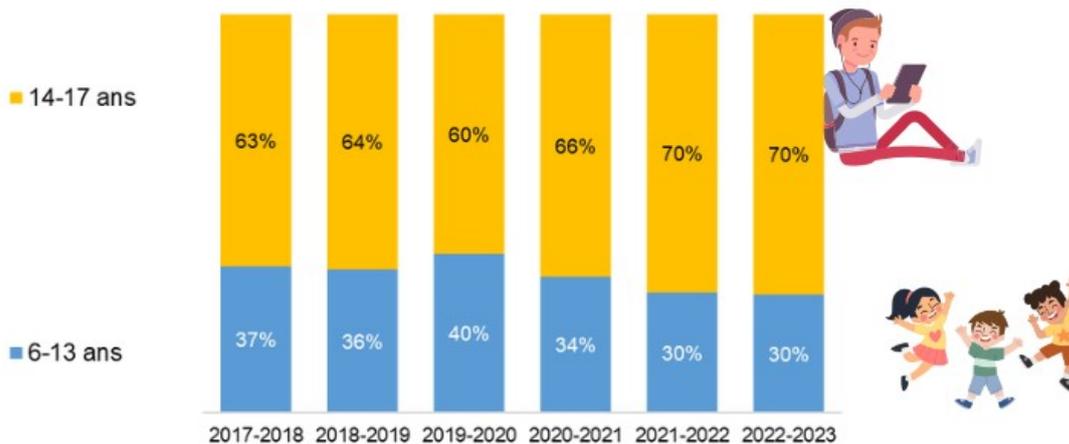
Les trois premières destinations d'accueil des séjours spécifiques sont l'AURA (17 % des départs français), la Nouvelle-Aquitaine (14 %) et l'Occitanie (11 %), et cela quel que soit l'âge.

Du côté de l'étranger, le classement est le suivant : Grande-Bretagne, Espagne et Irlande.

Graphique 15 : Effectifs de départs de mineurs en « séjours spécifiques » selon la destination et l'année (toutes périodes confondues)



Graphique 16 : Répartition des départs de mineurs en « séjours spécifiques », selon la tranche d'âge et l'année (toutes périodes et toutes destinations confondues)



Focus sur les séjours de cohésion dans le cadre du Service national universel

En 2019, l'État expérimente la mise en place du Service national universel (SNU) dans treize départements. C'est près de 2 000 adolescents volontaires, âgés de 15 à 17 ans, qui partent ainsi sur les séjours de cohésion, organisés pour cette première année dans 14 centres. Ces départs sont alors comptabilisés dans les données de fréquentation des séjours collectifs, dans les « séjours spécifiques ».

En 2020, compte tenu de la crise sanitaire, ces séjours de cohésion n'ont pas été renouvelés. Ils ont néanmoins repris, dès 2021, avec une augmentation du nombre de jeunes volontaires accueillis : près de 15 000 en 2021, environ 32 000 en 2022 et **près de 40 000 en 2023**.

En 2023, ces séjours ont été organisés dans 322 centres SNU au cours des vacances de février (pour les jeunes résidant dans la zone de vacances scolaires C) et d'avril (zones A et B). Des sessions ont également été organisés en juin et juillet (toutes zones confondues), ou encore en octobre (en Nouvelle-Calédonie).

Ces effectifs de départs, de plus en plus importants au fil des ans, ont des effets sur l'analyse des statistiques des « séjours spécifiques », comme nous pouvons le voir dans ce Bulletin.

Les séjours « activité accessoire » aux accueils de loisirs : des effectifs inférieurs à ceux des dix années avant crise sanitaire

En 2022-23, c'est plus d'un départ en séjours collectifs sur cinq (22 % exactement) qui a eu lieu sur un « mini-camp » organisé par un accueil de loisirs ou de jeunes.

Avant crise sanitaire, ces départs étaient en légère diminution (-5 % entre 2009-10 et 2018-19). Comme pour tous les séjours, à la suite de la chute des départs liée à la crise sanitaire, une reprise s'opère. Cependant, elle reste timide pour les « mini-camps ». Le recul par rapport aux effectifs de 2018-19 est de -21 %. **En 2022-23, c'est 292 206 départs qui sont enregistrés, effectif qui reste inférieur à l'ensemble des dix années avant crise sanitaire.**

La quasi-totalité de ces séjours « activité accessoire » sont organisés en France (graphique 17),

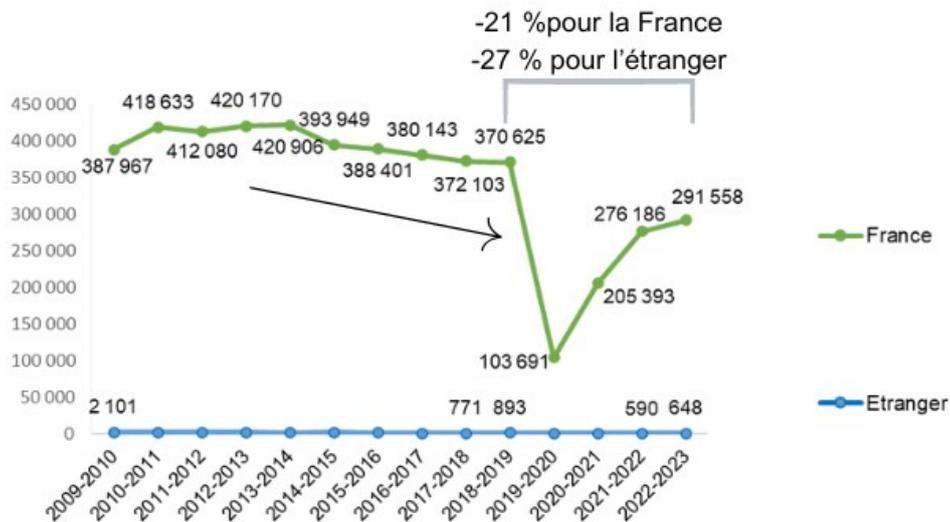
souvent dans un territoire relativement proche de celui de l'accueil de loisirs qui l'organise. **Ces séjours à destination de la France enregistrent une baisse de -21 % par rapport à 2018-19.**

Toutes destinations confondues, la répartition par tranche d'âge reste relativement stable (graphique 18). On observe néanmoins la part des moins de six ans en baisse. En 2022-23, 8 % des départs en « mini-camps » concernaient des moins de six ans, 78 % des enfants de 6-13 ans et 13 % des adolescents de 14-17 ans.

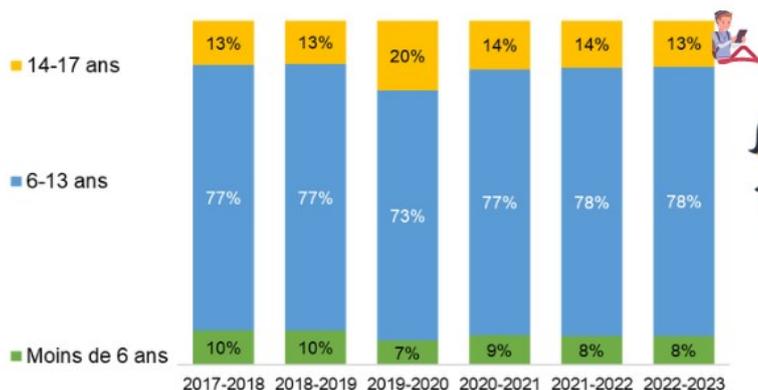
Les trois premières régions d'accueils de ces séjours « activité accessoire » aux accueils de loisirs et de jeunes sont les Hauts-de-France (18 % des départs français), les Pays-de-La-Loire (13 %) et la Nouvelle-Aquitaine (12 %).

Ce classement fait exception pour les adolescents : les Hauts-de-France sont toujours en première position, mais ils sont suivis de l'AURA et de la Nouvelle-Aquitaine.

Graphique 17 : Effectifs de départs de mineurs en séjours « activité accessoire » selon la destination et l'année (toutes périodes confondues)



Graphique 18 : Répartition des départs de mineurs en séjours « activité accessoire », selon la tranche d'âge et l'année (toutes périodes et toutes destinations confondues)





Fréquentation des séjours selon la période de départ

En 2022-23, comme chaque année, la grande majorité des départs en séjours collectifs (75 %) ont été organisés durant les vacances d'été, comme nous pouvons le voir sur le graphique 19. La répartition des départs selon les périodes de vacances est relativement similaire à celle d'avant crise sanitaire.

Le tableau 5 nous donne les effectifs de départs selon les périodes de vacances, ainsi que les évolutions par rapport à l'avant crise sanitaire.

Sur les cinq périodes de congés scolaires en

métropole, deux seulement ont retrouvé, et même dépassé, les niveaux de 2018-19 : c'est le cas des vacances d'automne (+12 %) et de celles de fin d'année (+25 %). Notons que, pour les vacances d'été, les niveaux du mois de juillet restent inférieurs à l'avant crise sanitaire, à l'inverse de ceux du mois d'août qui enregistrent une légère hausse (+3 %).

Les effectifs hors périodes de vacances en métropole progressent également : +79 % en juin (séjours de cohésion SNU) et +49 % sur les autres périodes (week-ends ou périodes de congés autres que celles de l'hexagone).

Le graphique 20, en page suivante, nous montre l'évolution des effectifs de départs selon les pé-

Graphique 19 : Répartition des départs de mineurs en séjours collectifs selon la période de vacances, pour l'année 2022-2023 (toutes destinations et tous types de séjours confondus)

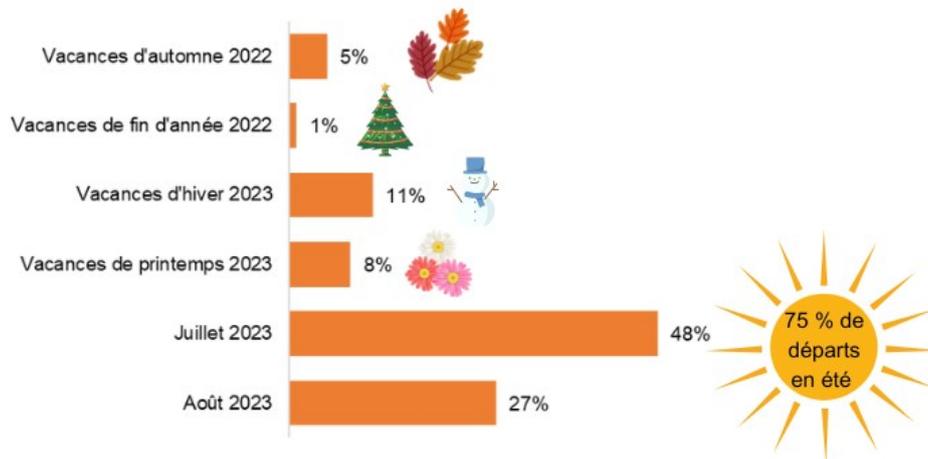


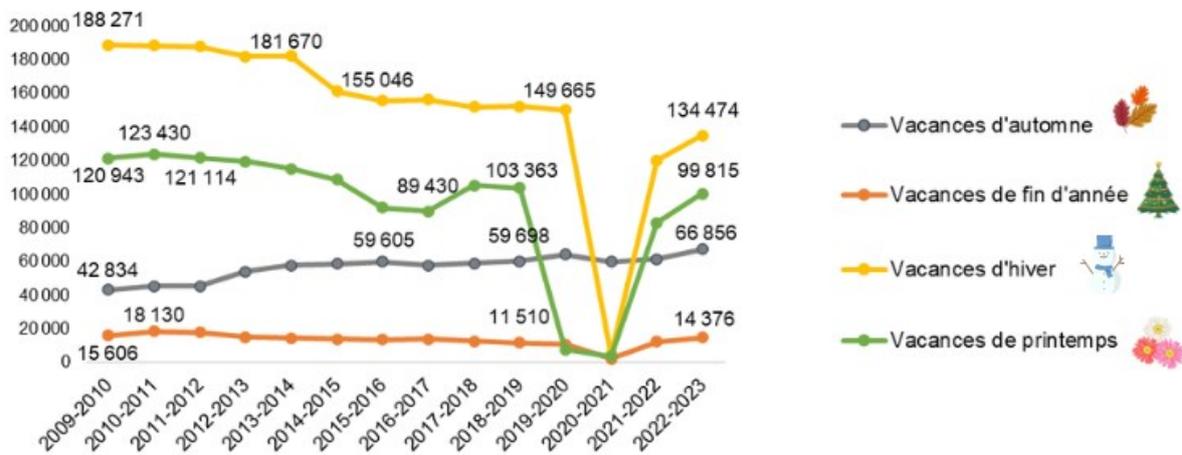
Tableau 5 : Effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs selon la période de vacances et l'année (toutes destinations et tous types de séjours confondus)

	2018-2019	2021-2022	2022-2023	Évolution 2022-23 par rapport à l'avant crise
Vacances d'automne	59 698	61 032	66 856	+12 %
Vacances de fin d'année	11 510	11 972	14 376	+25 %
Vacances d'hiver	151 730	119 742	134 474	-11 %
Vacances de printemps	103 363	82 560	99 815	-20 %
Mois de juin	13 951	23 711	24 924	+79 %
Vacances d'été*	1 075 203	935 744	959 203	-11 %
• Mois de juillet	742 959	612 884	617 723	-17 %
• Mois d'août	332 244	322 860	341 480	+3 %
Autres périodes**	18 807	21 372	28 047	+49 %
Ensemble des départs	1 434 262	1 256 133	1 327 695	-7 %

*Les vacances d'été ont commencé après la fin des cours les jours suivants : le samedi 6 juillet 2019, le jeudi 7 juillet 2022 et le samedi 8 juillet 2023.

** Les « autres périodes » concernent les week-ends ou les congés autres que ceux de métropole.

Graphique 20 : Effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs selon les périodes de « petites vacances » et l'année (toutes destinations et tous types de séjours confondus)



Note de lecture : Les chutes en 2019-20 et 2020-2021 concernent les périodes de vacances où les mesures gouvernementales n'ont pas permis l'organisation de séjours collectifs (hormis pour certains publics spécifiques, tels que les personnes en situation de handicap).

riodes de vacances scolaires (hors été), au cours des quatorze années d'observation.

Nous pouvons voir que les vacances d'automne se démarquent des autres périodes, avec un nombre de départs en quasi constante progression. Ainsi, si les effectifs de 2022-23 dépassent ceux de 2018-19, avant crise sanitaire, ils enregistrent également un record sur les quatorze années d'observation : 66 856 départs.

A l'inverse, les vacances d'hiver enregistrent leur effectif le plus bas sur les quatorze années d'observation. On peut se demander si cette baisse constante est à mettre en lien avec les « séjours ski », principalement organisés sur cette période de vacances ?



Séjours collectifs : que retenir de l'année 2022-23 ?

En 2022-23, plus de 1,3 million de départs en séjours collectifs ont été organisés. Ce nombre est en progression par rapport à l'année précédente (+6 %), prolongeant ainsi la reprise de l'activité suite aux fortes baisses en 2020 et début 2021, du fait des divers effets de la crise sanitaire liée au virus de la Covid-19 (mesures gouvernementales de confinement ou de restriction géographiques, peur de la transmission du virus...).

Par rapport à 2021-22, tous les indicateurs af-

fichent des évolutions positives, à une exception près pourtant : les séjours de vacances à destination de la France se stabilisent (-0,1 %). Cet « arrêt » peut poser question, d'autant plus que ces départs représentent, en 2022-23, plus de la moitié (55 %) de l'ensemble des effectifs de départs (tous séjours, toutes destinations et toutes périodes confondus).

Les évolutions positives enregistrées entre 2021-22 et 2022-23 ne doivent pas faire oublier que la majorité des indicateurs n'ont pas retrouvé les niveaux d'avant crise sanitaire. Certains pourtant font exception en atteignant, voire en dépassant, les effectifs de 2018-19. C'est le cas :

- Des effectifs de départs à destination de la région PACA (0 %),
- De ceux à destination de la Corse (+3 %),
- De ceux à destination de l'IDF (+6 %),
- Des effectifs de départs durant le mois d'août (+3 %),
- De ceux durant les vacances d'automne (+12 %),
- Et de ceux durant les vacances de fin d'année (+25 %),
- Des effectifs de départs des séjours spécifiques à destination de la France (+43 % du fait de la mise en œuvre des séjours SNU, -1 % sans ces séjours),
- Et enfin des effectifs de départs à destination des DROM-COM (+81 %).

Notons que pour ces deux dernières catégories,

ainsi que pour les vacances d'automne, des effectifs records sont enregistrés pour l'année 2022-23, au regard des quatorze années d'observation.

Les séjours courts à destination de la France affichent, eux, leur deuxième effectif record après celui de 2018-19. A l'inverse, hors crise sanitaire, les séjours « activité accessoire » aux accueils de loisirs enregistrent leurs plus faibles effectifs en 2021-22 et 2022-23.

Cette nouvelle analyse de l'activité des séjours collectifs questionne sur un paysage qui semble en évolution. Si certaines catégories représentent de faibles effectifs de départs, elles enregistrent néanmoins des indicateurs en progression de manière relativement constante de-

puis plusieurs années (séjours courts et spécifiques, vacances d'automne).

Les séjours SNU font exploser les effectifs des séjours spécifiques. L'arrivée du « Pass colo » en 2024 aura-t-il les mêmes effets sur les effectifs de départs des séjours collectifs ?

Et les hausses de départs à destination de la Corse et des DROM-COM doivent-elles être mises en lien avec les départs à l'étranger empêchés durant les deux premières années de la crise sanitaire ?

Enfin, doit-on s'inquiéter de la stabilisation des effectifs des séjours de vacances à destination de la France, qui ont toujours été les plus nombreux ?

Les séjours collectifs en 2022-2023

Quelques chiffres clés



1 327 695 départs de mineurs
âgés entre 3 et 17 ans



90 % des départs sont organisés sur des séjours à destination de la France hexagonale. Les trois premières régions d'accueil sont l'AURA, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie.

9 % des départs ont été organisés sur des séjours à destination de l'étranger. Le top 3 est : Grande-Bretagne, Espagne et Italie.



Des fréquentations records pour les effectifs durant les vacances d'automne, pour les séjours à destination des DOM-COM, ainsi que pour les séjours spécifiques (du fait des séjours de cohésion SNU).



Une importante diminution des départs en mini camps organisés par les accueils de loisirs et de jeunes par rapport à l'avant crise sanitaire.



Ovlej

ovlej@ovlej.fr / www.ovlej.fr

7 rue Pérignon, 75015 Paris

Association constituée de :



Retrouvez tous les Bulletins de l'Ovlej sur le site

www.ovlej.fr

Directeurs de publication : Bertrand Réau et Stéphanie Rubi

Rédactrice : Natacha Ducatez